

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 44 (1982)
Heft: 9

Rubrik: Comptoir Suisse : Lausanne - Palais de Beaulieu ; Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTOIR SUISSE

Lausanne – Palais de Beaulieu

du 11 au 26 septembre 1982

L'aventure spatiale au 63e Comptoir Suisse

La grande épopée spatiale, celle-là même qui dès 1957 nous a tenus en haleine, amorce aujourd'hui un tournant décisif. L'ère glorieuse de l'exploration et de l'aventure, dont les grandes heures restent associées aux noms prestigieux de Gagarine et d'Armstrong, fait place désormais au temps de l'utilisation systématique, de l'exploitation de la récolte. Or l'Europe – aux destinées de laquelle la Suisse, à cet égard, est intimement associée – a résolument pris sa place dans cette vaste entreprise: elle qui non seulement dispose aujourd'hui d'un lanceur de satellite opérationnel – la fusée Ariane – mais qui participera aussi directement à la mise en oeuvre de la Navette américaine grâce à son laboratoire spatial habité Spacelab.

Il a dès lors paru opportun aux dirigeants du Comptoir Suisse de sensibiliser les visiteurs de la foire, qui se tiendra du 11 au 26 septembre, à l'ampleur et à l'importance des efforts entrepris par notre pays, et par l'Europe, dans ce secteur plus que prometteur.

L'exposition spéciale «La Suisse, l'Espace et l'Europe» occupera quelque 1000 m² du bâtiment principal. Mise sur pied par M. Eric Schaeerlig, et organisée grâce à la collaboration de la Radio Suisse Romande, elle réunira les principaux artisans, actuels et futurs, de l'Europe spatiale.

Parmi les diverses manifestations parallèles qui accompagneront cette exposition exceptionnelle du 63e Comptoir Suisse, il faut relever un «Forum-table ronde» le lundi 13 septembre. Y participeront quelques-unes des plus hautes personnalités de l'Europe spatiale, et notamment deux de nos éminents représentants: le Dr. Steiner, directeur du centre spatial de Darmstadt (ESOC), ainsi que notre populaire et sympathique astronaute Claude Nicollier, actuellement en formation à la NASA. Des représentants des milieux de la politique, des affaires et de la presse y échangeront leurs réflexions sur ce que peut nous apporter la mutation profonde que ne manquera pas de nous imposer l'aventure spatiale.

Les tarifs des stations fédérales de recherches agronomiques

Le Conseil fédéral a arrêté, pour le 1er juillet 1982, une nouvelle ordonnance concernant les tarifs des stations fédérales de recherches agronomiques. Il s'avérait en effet nécessaire de réviser l'ancien tarif du 30 avril 1975 (RS 426.19); celui-ci devait être

complété sur bien des points et de nombreuses positions ne répondraient plus aux conditions actuelles. Ce fut aussi l'occasion de contrôler que les montants retenus couvrent totalement les frais des prestations, pour lesquelles les stations peuvent prélever une taxe, et de les adapter au renchérissement survenu depuis lors.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
PUBLIQUE
Service de presse et d'information